Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_076-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-076 – JEUNESSE – Mise en place du dispositif « Argent de poche »

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
29	24	15	pour : 29 contre : 0	Abstentions : 0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale et leur permettre de découvrir le fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes de 15 à 17 ans de participer à des missions ponctuelles d'utilité collective, présentant un intérêt éducatif et citoyen, en contrepartie d'une gratification ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_076-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que ces missions constituent une première expérience de découverte du monde professionnel, favorisent l'autonomie et le sens des responsabilités et contribuent à valoriser la participation des jeunes à la vie de la commune ;

CONSIDÉRANT que les missions seront proposées au sein de plusieurs services municipaux, notamment les pôles Famille, Patrimoine bâti, Vie locale et Secrétariat général, en fonction des besoins identifiés ;

CONSIDÉRANT que chaque jeune sera accompagné pendant toute la durée de sa mission par un agent municipal référent, chargé de lui présenter les tâches à réaliser, de lui transmettre les consignes nécessaires et de veiller à sa sécurité ;

CONSIDÉRANT que chaque mission aura une durée de trois heures et donnera lieu au versement d'une gratification forfaitaire de 15 €,

CONSIDÉRANT qu'un jeune pourra effectuer plusieurs missions au cours des différentes périodes de vacances scolaires, dans la limite d'une mission par jour et des crédits disponibles ;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe prévisionnelle de 1 000 € sera prévue en 2027 pour le financement des gratifications, permettant de financer jusqu'à 66 missions ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place du dispositif « Argent de poche » à destination des jeunes âgés de 15 à 17 ans ;

FIXE la durée de chaque mission à trois heures et le montant de la gratification forfaitaire à 15 € par mission effectivement réalisée ;

LIMITE la participation à une mission par jeune et par jour, tout en permettant la réalisation de plusieurs missions au cours des différentes périodes de vacances scolaires ;

PRÉVOIT pour l'exercice 2027, une enveloppe budgétaire de 1 000 € pour le versement des gratifications, dans la limite des crédits disponibles ;

PRÉCISE que les missions seront proposées par les services municipaux, sur la base de fiches précisant les tâches à réaliser, les conditions d'intervention et les équipements nécessaires ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_076-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

PRÉCISE que chaque jeune sera accompagné par un agent municipal pendant toute la durée de sa mission et que sa participation sera formalisée par un dossier d'inscription et un engagement signé par le jeune et son représentant légal ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX